



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**

**Vendredi 10 novembre deux mille vingt trois**, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

-----  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GIUOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

1 membre absent : Joseph VOLAY

1 procuration : Joseph VOLAY à Chantal YVOREL

-----

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Adoption de différents tarifs pour 2023 (location des salles, cimetière...).
  2. Achat d'une parcelle située à la Parlière.
  3. Présentation et réflexion du projet d'aménagement des locaux au-dessus de l'école.
  4. Projets et travaux en cours.
  5. Compte rendu des commissions.
  6. Informations et questions diverses.
- 

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2023.
- Examine les différents tarifs à appliquer pour 2024 et décide de ne pas les modifier :
  - o Location des salles. (délibération 58.2023)
  - o Concessions du cimetière et cases du columbarium. (délibération 59.2023)
  - o Droit de places des forains pour la vogue. (délibération 60.2023)
  - o Inscription à la médiathèque. (délibération 61.2023)
- Valide l'acquisition d'une partie de la parcelle B363 située à « la Parlière » afin de régulariser une situation antérieure. L'achat est convenu avec le propriétaire pour une superficie de 355 m<sup>2</sup> à 1 € le m<sup>2</sup>.
- Entend les 2 propositions faites par le cabinet d'architectes sur l'aménagement des locaux au-dessus de l'école. Soit un T3 + un T2, soit 2 T3. Le Conseil choisit d'orienter le projet

- sur deux T3. Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) sera déposé en janvier (date butoir 31/01/2023).
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
    - o **Lotissement communal** : la prolongation d'un an du remboursement de l'emprunt est validée, dans les mêmes conditions que le contrat actuel. (délibération 63.2023) Il est décidé de faire appel aux agences immobilières du secteur pour la commercialisation des lots. (délibération 68.2023)
    - o **Travaux assainissement route de Lyon** : des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la déconnexions de certains points.
    - o **Ex-cure** : une subvention de 15 193 € a été accordée par le Département pour l'aménagement de la cour.
    - o **Sécurisation jeux d'enfants** : une subvention de 7 420 €a été accordée dans le cadre du dossier des amendes de polices (pose de barrières et achat d'un cinémomètre mobile). (délibération 64.2023)
  - Entend les comptes rendus de différentes réunions :
    - o **Conseil Municipal Enfants** : les enfants ont participé à la décoration du village pour Halloween et travaillent actuellement sur les décorations pour Noël.
    - o **Vie du village** : plusieurs associations (ACCA, classes en 0, ASSG) proposeront des animations pour le 8 décembre.
    - o **CCAS** : le repas des seniors aura lieu le 9 décembre à la salle des fêtes.
    - o **Médiathèque** : le contrat d'Aline MARTIN se termine le 31/12/2023. Il est proposé de la titulariser avec un temps de travail hebdomadaire de 17h30.
    - o **Ecole** : les parents délégués ont été élus. Plusieurs animations sont programmées pour la fin de l'année et le carnaval.
    - o **Cimetière** : la procédure de reprise est terminée (3 ans).
    - o **Culture - CCMDL** : l'aide financière de la DRAC pour le poste de coordinateur du réseau des bibliothèques se termine en fin 2024. La CCMDL demande la prise en charge totale par les communes. Le conseil sera amené à délibérer ultérieurement.
  - Approuve la participation aux frais de chauffage pour l'utilisation de la salle annexe cantine pour une nouvelle activité Gospel. (délibération 65.2023)
  - Valide l'attribution du marché dommage aux biens (groupement de commandes avec la CCMDL) pour la prestation de service d'assurances pour les années 2024-2026 avec Groupama. (délibération 66.2023)
  - Est informé que des devis sont en cours pour le changement des radiateurs des logements au-dessus de la MAM.
  - Accepte la convention avec le Département, relative aux travaux de sécurisation des piétons sur la RD4 (route de St Laurent). (délibération 67.2023)
  - Note que la cérémonie des vœux de l'équipe municipale aura lieu le 07/01/2024 à 10h30 à la salle des fêtes.
  - Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 15 décembre à 20h30 en mairie.

Document établi le 16 novembre 2023

Affiché le 16 novembre 2023

Le Maire,  
Alexis BADOIL

